

VACCINATIONS

Vaccins obligatoires	Oui	Non
Diphtérie	Oui	Non
Tétanos	Oui	Non
Poliomyélite	Oui	Non
Ou DT polio	Oui	Non
Ou Tétraoq	Oui	Non
BCG	Oui	Non

Vaccins recommandés	Oui	Non
Hépatite B	Oui	Non
Rubéole-oreillons - Rougeole	Oui	Non
Autres (préciser) :	Oui	Non

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom :	
Prénom :	
Tél Fixe :	
Tél portable :	
Téléphone bureau :	
Adresse :	

Commentaire(s) de la fiche :

MEDECIN TRAITANT

Nom :	
Adresse :	

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'enfant a-t-il déjà eu :	Oui	Non	Dates
Rubéole	Oui	Non	
Varicelle	Oui	Non	
Rhumatisme articulaire	Oui	Non	
Coqueluche	Oui	Non	
Otite	Oui	Non	
Oreillons	Oui	Non	
Angine	Oui	Non	
Rougeole	Oui	Non	
Scarlatine	Oui	Non	

L'enfant porte -t-il :	Oui	Non
Prothèses auditives ou dentaires	Oui	Non
Lunettes / Lentilles	Oui	Non
Autres :		

L'enfant est-il :	Oui	Non
Asthmatique	Oui	Non
Allergique	Oui	Non

Si oui précisez la cause et la conduite à tenir :

Article 8 : Tout incident ou fait survenu avant la venue pouvant avoir des répercussions sur l'enfant (chute, accident, température...) doit être signalé au moment de la prise en charge. Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans ordonnance médicale. Pour administrer un traitement occasionnel (ex: crise d'asthme), un Protocole d'Accueil Individualisé doit être signé sous forme d'accord tripartite entre les parents, le médecin et la direction. Dans le cadre de ce protocole, les parents doivent fournir le médicament accompagné de l'ordonnance, décrivant les symptômes et les mesures à prendre en cas de réaction. En cas de symptôme les parents s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) dès notre appel. En cas de fièvre, de nausée, de maux de ventre, de douleurs ou d'irruption cutanée, les parents doivent garder l'enfant à la maison. En cas de maladie contagieuse de l'enfant, les parents devront présenter un certificat de non contagion à son retour. L'accueil d'un enfant en situation de handicap léger peut être envisagé après concertation avec les parents, l'équipe d'animation. Son admission ne pourra se faire que si les conditions d'accueil le permettent (moyens humains et locaux). Les parents sont responsables du suivi des vaccinations de leur enfant. En cas de non-respect de celui-ci, l'enfant se verra refuser l'accès à l'accueil de loisirs.

Je soussigné,, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre à prendre le cas échéant, toutes mesures (intervention chirurgicale, hospitalisation, traitement) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

